

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024, la Ville de Waterloo a adopté le règlement 24-704-8 – Amendant le règlement relatif à la tenue des séances du conseil et régie interne des affaires du conseil municipal.

Que ce règlement est présentement déposé au service du greffe de la Ville de Waterloo, 417, rue de la Cour où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8 :30 à 16 :30 du lundi au jeudi et de 8 :30 à 12 :30 le vendredi.

Que ledit règlement entre en vigueur.

DONNÉ à Waterloo, ce 11 avril 2024

Louis Verhoef
Directeur général et greffier